

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(La réponse qui suit, remise au greffier de la Chambre est imprimée dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

RAJOUT AU BUREAU DE POSTE DE ROUYN (P.Q.)

Question n° 74—**M. Argue:**

1. A-t-on récemment construit un rajout au bureau de poste de Rouyn (P.Q.)?
2. Dans le cas de l'affirmative, quels ont été, s'il en est, les architectes-conseils à qui on a confié la préparation des plans?
3. Quel a été le coût de ce rajout?
4. A-t-on formulé des critiques au sujet du plan ou de l'esthétique de ce rajout?

5. Dans le cas de l'affirmative, a) en quoi consistent ces critiques, b) par qui et c) à quelles dates ont-elles été formulées?

Réponse de l'hon. D. J. Walker (ministre des Travaux publics):

1. Oui.
2. On n'a employé aucun architecte-conseil.
3. Le montant du contrat est de \$175,400.
4. Oui.
5. a) On aurait préféré un bâtiment neuf à un rajout.
b) Le conseil municipal de la ville de Rouyn.
c) Le 24 mai 1960.